

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT-MAURICE-DES-LIONS

NOMBRE DE MEMBRES

Aff. au CM	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	11

Séance du 16 mars 2023

Date de convocation : 10 mars 2023

Date d'affichage : 17/03/2023

L'an deux mille vingt-trois et le seize mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur David CHEVALIER, Maire.

Étaient présents : Mme BEAULIEU Valérie, Mme BOUTET Frédérique, M. BOUTY Anthony, Mme BROUSSE Vanina, Mme CHEVALIER Anick, M. CHEVALIER David, M. COURTIOUX-DELAGÉ Mathieu, Mme FETIS Sandrine, M. GEMEAU Stéphane, Mme MEILLAT Marie-Odile, M. PAGNOUX Romain.

Excusés : Mme BONNETERRE Alexandra, M. PETUREAU Jean-Paul, M. VARDELLE Jean-Christophe.

Absent : M. LAFONT Serge.

Secrétaire de séance : Mme BEAULIEU Valérie.

Objet : Vote d'une subvention exceptionnelle à l'Association Sportive

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 3 novembre 2022, le conseil municipal avait validé la cession à l'association sportive de l'ancienne friteuse de la cantine au prix de 100 € et de l'ancienne épilucheuse au prix de 50 €. Or, il s'avère que la friteuse ne fonctionne pas et n'est pas réparable à peu de frais. Il propose à l'assemblée d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à l'association sportive afin de la rembourser de l'achat de la friteuse hors d'état de fonctionner.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité de ses membres présents :

- Décide d'attribuer à l'association sportive une subvention exceptionnelle de 100 €.

Fait et délibéré en mairie, les, jour, mois et an que ce dessus,

Pour extrait conforme en mairie le 21/03/2023,

Le Maire David CHEVALIER,

Le MAIRE
David CHEVALIER

